

L'évaluation certificative en spécialité Sciences de la Vie et de la Terre de Terminale Session 2021

1



RÉUSSITE
INSERTION
SOLIDARITÉ
COOPÉRATION

IA – IPR de SVT
Académie de Nantes

LES COMPÉTENCES ET LE LIVRET SCOLAIRE

[BO du 30 avril 2020](https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo18/MENE2005720A.htm)

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo18/MENE2005720A.htm>

Compétences du programme et du livret

3

Programme	Livret scolaire	Programme	Livret scolaire
Pratiquer des démarches scientifiques	Mobiliser et organiser ses connaissances pour répondre à une question ou à un problème scientifique	Pratiquer des langages	Communiquer sur ses démarches, ses résultats et ses choix à l'écrit en utilisant un langage rigoureux et des outils pertinents
	Rechercher, extraire et exploiter l'information utile		Communiquer sur ses démarches, ses résultats et ses choix à l'oral en utilisant un langage rigoureux et des outils pertinents
	Raisonner, argumenter, conclure en exerçant des démarches scientifiques et un sens critique		

Utiliser des outils et mobiliser des méthodes pour apprendre

Compétences du programme et du livret

Programme	Livret scolaire	Programme	Livret scolaire
Adopter un comportement éthique et responsable	Argumenter des choix en matière de santé et d'environnement en prenant en compte des arguments scientifiques	Concevoir, créer, réaliser	Analyser un problème, concevoir une stratégie de résolution et en prévoir les résultats
			Mettre en œuvre un protocole dans le respect des consignes de sécurité et dans le respect de l'environnement

4

Présenter et exploiter des démarches et des résultats pour discuter de la validité d'une hypothèse

Classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat

ÉPREUVE DE L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ « SVT »

BO du spécial du 2 février 2020

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2001799N.htm>

Coefficient : 16

Objectifs, évaluation et notation

L'épreuve porte sur les **compétences, connaissances, capacités et attitudes** figurant dans la partie du programme de l'enseignement de spécialité SVT du cycle terminal.

Les **thématiques des sujets** portent sur le programme de terminale et les **compétences mobilisées** sont celles du cycle terminal.

L'épreuve de sciences de la vie et de la Terre comporte deux parties :

- une partie écrite, comptant pour 15 points sur 20,
- une partie pratique avec évaluation des compétences expérimentales, comptant pour 5 points sur 20.

La note globale de l'épreuve est donnée sur 20 points.

1^{ère} partie : épreuve écrite

Elle est constituée de deux exercices

Durée : 3 heures 30 et notée sur 15 points

- Cette épreuve a pour objectif de **valider la maîtrise des connaissances et compétences** acquises dans le cadre du programme du **cycle terminal** à l'exception des parties ci-dessus :

Dans la thématique la Terre, la vie et l'organisation du vivant :

- la partie « **D'autres mécanismes contribuent à la diversité du vivant** ».

Dans la thématique Enjeux planétaires contemporains :

- la partie « **La domestication des plantes** » ;
- la partie « **Comprendre les conséquences du réchauffement climatique et les possibilités d'actions** ».

Dans la thématique Corps humain et santé :

- la partie « **L'organisme débordé dans ses capacités d'adaptation** ».

Exercice 1 (noté sur 6 ou 7 points)

- Le candidat rédige un **texte argumenté** répondant à la **question scientifique posée**. Le questionnement peut être accompagné d'un ou plusieurs documents.
- 8 • L'exercice permet d'évaluer la capacité du candidat à **mobiliser** des connaissances, à **les organiser** et à **les exposer** avec la syntaxe, le vocabulaire scientifique et tout mode de communication scientifique approprié.
- Il **appuie son exposé** et **argumente ses propos** à partir d'expériences, d'observations, d'exemples éventuellement issus du ou des documents proposés dans le sujet.

Exercice 2 (noté sur 8 ou 9 points)

- Le candidat développe **un raisonnement scientifique** pour résoudre **le problème posé**.
- L'exercice permet d'évaluer sa capacité à **pratiquer une démarche scientifique**, à partir de **l'exploitation d'un ensemble de documents** et en **mobilisant ses connaissances**.
- Le questionnement amène le candidat à **choisir une démarche de résolution** du problème posé et à l'exposer ; analyser les documents fournis et intégrer leur analyse ; structurer et rédiger correctement son raisonnement.

2^{ème} partie : épreuve pratique d'ECE

Durée : 1 h - Notée sur 5 points (calcul /20, ramené sur 5)

- Au 2^{ème} trimestre pendant la période de l'épreuve écrite.
- Elle porte sur l'ensemble des acquis du **cycle terminal de** spécialité
- 25 situations sont retenues par session en Académie
- Les établissements retiennent leurs situations en fonction des équipements disponibles dans les lycées et des apprentissages effectués par les élèves.
 - **Balayer les 3 thématiques** des programmes, **ménager un équilibre 2/3 en sciences de la vie et 1/3 en sciences de la Terre** et une **diversité représentative de supports** (numériques, d'observation et d'expérimentation).
 - Tirage au sort par l'élève parmi les situations retenues par l'établissement.
 - 2 professeurs examinateurs dans la salle où a lieu l'évaluation.
 - 1 examinateur évalue au maximum 4 élèves, (ceux qu'il n'avait dans l'année en cours).
 - Les examinateurs disposent d'une grille d'observation qui sert de support d'évaluation et porte la **note attribuée au candidat (/20)** et un **commentaire qualitatif**.

Épreuve orale de contrôle

Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; notée sur 20

- Le candidat tire au sort **un sujet** comportant 2 questions, portant sur 2 thématiques différentes **de l'ensemble du programme de spécialité du cycle terminal**, et doit traiter les 2 questions.
- Les sujets proposés doivent permettre d'évaluer les compétences, connaissances, capacités et attitudes acquises dans le cadre du programme **du cycle terminal**.
- L'un des 2 exercices, au moins, comporte des documents choisis parmi ceux que les professeurs utilisent habituellement dans les situations d'apprentissage.
- Une importance égale est attribuée à l'évaluation de la **maîtrise des compétences** et à celle **des connaissances, capacités et attitudes associées**.

Classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat

ÉPREUVE ORALE DITE « GRAND ORAL »

Coefficient : 10

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2002780N.htm>

Note de service n° 2020-036 du 11-2-2020

L'épreuve « grand oral »

Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; notée sur 20

- Montrer sa capacité à prendre la parole en public de façon **claire et convaincante.**
- **Mettre les savoirs acquis**, particulièrement dans les enseignements de spécialité, **au service d'une argumentation,**
- Montrer comment ces savoirs ont nourri **un projet de poursuite d'études**, voire un projet professionnel.
- Le **jury** est composé de deux professeurs de disciplines différentes.

« Grand oral », le déroulé

1^{er} temps : présentation d'une question (5 min)

- Le jury choisit une des 2 questions préparées par le candidat.
- Le candidat prépare s'il le souhaite, un support remis au jury mais non évalué.

L'exposé se fait sans note.

- Le candidat explique son choix, le développe et répond à la question.
- Le jury évalue les **capacités argumentatives et les qualités oratoires** du candidat.

14

2^{ème} temps : échange avec le candidat (10 min)

- Le candidat est amené à préciser et à approfondir sa pensée.
- Le jury peut l'interroger sur toute partie du programme **du cycle terminal (spé)** et évaluer **la solidité de ses connaissances et ses capacités argumentatives**

3^{ème} temps : échange sur le projet d'orientation du candidat (5 min)

- Le candidat explique en quoi la question traitée éclaire son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel. Il expose les différentes étapes de la maturation de son projet et la manière dont il souhaite le mener après le baccalauréat.
- Le jury mesure la capacité du candidat à **conduire et exprimer une réflexion personnelle témoignant de sa curiosité intellectuelle et de son aptitude à exprimer ses motivations.**

« Grand oral », critères d'évaluation

- La **solidité des connaissances** du candidat,
- sa capacité à **argumenter** et à relier les savoirs, son esprit critique,
- la **précision** de son expression,
- la **clarté** de son propos,
- son engagement dans sa parole,
- sa **force de conviction**.